

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

47, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 46.33.42.47

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1312 - 9 juin 1988 - 4 F

D 1312 HAÏTI: CRITIQUE DE LA POSITION DÉMOCRATE-CHRÉTIENNE

Depuis l'installation de Leslie Manigat comme président de la République, le 7 février 1988, le climat politique au niveau gouvernemental est à l'attentisme: il ne se passe pratiquement rien... Dans les milieux d'opposition le "Comité d'entente démocratique" est devenu inopérant; seul fonctionne un Comité Têt Ansanm pour le respect de la Constitution". A la base, dans les milieux populaires, mais de façon variable selon les régions, les tontons-macoutes sont de retour; on assiste en certains endroits à des tentatives de prise de contrôle des comités de quartier et à une répression du mouvement paysan par les "chefs de section" de l'armée.

L'étude que nous publions ci-dessous est une réplique au communiqué de l'Internationale démocrate-chrétienne publié le 24 janvier 1988, date de la proclamation du résultat des élections du 17 janvier (cf. DIAL D 1287).

Note DIAL

Critique de la position de l'Internationale démocrate-chrétienne

QUAND LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE ÉTOUFFE L'ASPIRATION DÉMOCRATIQUE DU PEUPLE HAÏTIEN

Le 24 janvier 1988, l'Internationale démocrate-chrétienne publiait une analyse de la situation haïtienne expliquant son soutien au président Leslie Manigat vainqueur du scrutin frauduleux du 17 janvier 1988. Cette prise de position porta un gros coup aux espoirs des démocrates haïtiens et ferma les issues d'une solution alternative à la crise que traverse Haïti depuis deux ans. C'est également un coup très dur pour le courant démocrate-chrétien d'Haïti, et, à long terme, d'Amérique centrale et des Caraïbes, car ici, personne ne comprend une analyse qui évacue le peuple haïtien et glisse allègrement sur les conditions de la possibilité d'une démocratie en Haïti. L'idéal démocrate-chrétien, devenu aux mains d'un centre opportuniste le pur jouet utilisé par les puissants pour maintenir le statu quo par la dictature, voit son crédit fortement sinon irrémédiablement perdu en Haïti, et dans une moindre mesure près d'Haïti.

L'analyse signée par Louis Herrera-Campins et André Louis est un modèle de désinformation, de paralogisme et de faux calcul politique. Il est, pour nous en Haïti, très étonnant que cette prise de position soit datée du 24 janvier, le jour même des résultats du vote proclamés à Port-au-Prince bien tard dans l'après-midi du dimanche, comme à la sauvette. La nomination de M. Leslie Manigat par l'armée d'Haïti était donc déjà prévue, concoctée dans des officines et des casernes depuis déjà un certain temps. Dès lors, comment ne pas croire que l'Internationale démocrate-chrétienne (IDC) a oeuvré avant le 17 janvier pour que la solution Manigat soit imposée au peuple haïtien, même contre sa volonté? Par le fait même, chacune des forces de pression qui

se sont unies pour le coup de force du 17 janvier, car c'en est un, est responsable d'une situation de perte de confiance, en Haïti même, vis-à-vis du discours démocratique - j'allais dire: du théâtre démocratique - regardé de loin par un peuple que l'on a exclu de la scène. Responsable également de toutes les conséquences prévisibles de violence du côté d'un Etat toujours duvaliériste, comme des violences désespérées d'un peuple qui ne peut maintenir la tête hors de l'eau. Que personne ne s'abrite derrière la force des choses, le poids de l'institution, voire la si faible importance d'Haïti! L'heure est venue pour chacun, pour chaque groupe, de secouer le joug du mensonge institutionnel et diplomatique dominant. Il y va de la vie du peuple.

Le problème est simple, les faits sont là, incontournables. Le 29 novembre 1987 l'immense majorité du peuple haïtien était prête à entrer en démocratie après trente ans de dictature. Non pas par un tour de magie, non pas en un seul jour. Mais tous les observateurs s'accordent pour reconnaître au processus électoral de novembre 1987 une validité, une efficacité et une réelle promesse pour un avenir plus démocratique.

Voici les raisons majeures:

1. Pour la première fois, les élections n'étaient pas contrôlées par le pouvoir sortant mais par un Conseil électoral provisoire (CEP) reconnu comme indépendant et accrédité par des institutions qui ont fait preuve d'indépendance et de sagesse dans le contexte de dictature que l'on sait. Le peuple haïtien ne connaissait des élections que le folklore dictatorial: achat des votes, absence de campagne électorale, candidats officiels, choisis d'avance par le pouvoir, pressions de l'armée. Le 29 mars 1987, le peuple haïtien avait pu librement s'exprimer pour ratifier la Constitution par référendum. Le 29 novembre, malgré les lourdes menaces de la campagne de terreur menée par l'armée d'Haïti avec l'appoint des bandes duvaliéristes et des escadrons de la mort, le peuple s'était mobilisé encore plus - deux millions trois cent mille électeurs inscrits - pour élire les représentants de son choix afin de faire vivre, enfin, cette Constitution violée sans cesse dès sa naissance.

2. Le peuple avait fait crédit au Conseil électoral provisoire, comme du reste à la Constitution elle-même, quand il a compris que le macoutisme, le duvaliérisme, pouvait être extirpé de la société haïtienne ou du moins de l'Etat et du gouvernement. Depuis le 7 février 1986, le rêve de délivrance passé, le peuple a compris que le Conseil national de gouvernement (CNG) et l'armée macoutisée et équipée par les USA voulaient perpétuer la dictature. Les élections du 29 novembre représentaient l'espoir de rompre avec la dictature en montrant qu'elle ne s'appuyait que sur 10.000 fusils et moins de 100.000 partisans (la très haute bourgeoisie qui a financé la campagne des barons duvaliéristes, les macoutes trop âgés pour rentrer dans l'armée, leurs femmes et, depuis trente ans que ça dure, leurs enfants, les bénéficiaires de la corruption, etc.). Les six millions d'Haïtiens sont maintenus en dictature par la seule force des armes et de la misère.

3. Le peuple s'était mobilisé dans la lutte même pour mettre en place un dispositif électoral indépendant, contrôlé et contrôlable par tous. On peut estimer - entre le personnel du Conseil électoral provisoire, le mouvement du volontariat pour des élections libres et honnêtes (MOVELH), les membres des 6000 bureaux d'inscription, ceux des 6000 bureaux de vote et les brigades de vigilance reconnues par la loi - à plus de 200.000 les acteurs directs de ce processus. Plusieurs d'entre eux ont été tués, blessés par balle, ou encore ont perdu leurs maisons qui ont été incendiées ou mitraillées. Plusieurs d'entre eux, pionniers et héros de la démocratie haïtienne, sont obligés de se cacher jusqu'à ce jour.

Cette fête de la démocratie est devenue une tragédie, elle a été noyée dans le sang. Or les responsables sont connus de tous:

1) Le CNG, l'armée d'Haïti qui est intervenue directement, en uniforme et en tirant à l'arme semi-lourde contre des civils sans défense.

2) Les duvaliéristes qui ne sont pas une extrême-droite mais un appoint utilisé sous forme d'escadrons de la mort ou sous forme macoute classique par l'armée selon ses objectifs.

3) L'appareil de l'Etat aux mains des duvaliéristes forts de trente ans de "savoir faire".

4) Des puissances étrangères qui ont mis en place le CNG, qui l'ont armé, spécialement le gouvernement américain. En deux ans l'armée est devenue une véritable armée intérieure d'occupation, ce qu'elle n'était pas sous Duvalier.

Le 29 novembre, M. Manigat n'avait aucune chance d'être élu. Il était inconnu de la population haïtienne qui faisait beaucoup plus confiance à ceux qui avaient lutté en Haïti contre le duvaliérisme. Il ne connaît pas la population haïtienne comme le montre l'événement dont j'ai été témoin: lançant des tracts électoraux d'un hélicoptère, il n'a pu qu'affoler des paysans et les rendre méfiants. Son parti, le RDNP à recrutement clientéliste, n'avait aucune racine véritable, surtout en province. Enfin ses plus proches collaborateurs avaient montré, preuves à l'appui, sa soif extraordinaire de pouvoir et son autoritarisme anti-démocratique dans la gestion de son propre parti, y compris dans la décision de participer aux élections du 17 janvier.

Ce problème, au demeurant, passe au second plan car la tragédie du 29 novembre pose la question essentielle de la ligne de rupture entre les forces anti-démocratiques qui ont fait tomber le masque aux yeux du monde en tuant des innocents dont la seule faute était de vouloir voter, et des forces démocratiques qui avaient su mobiliser le peuple pour la tenue d'élections libres et honnêtes.

Toute solution qui passe par l'oubli pur et simple de ce massacre de la démocratie ne peut être qu'anti-démocratique. Toute stratégie de prise de pouvoir en collaboration avec les responsables du massacre du 29 novembre revient à prolonger d'une manière ou d'une autre la dictature militaro-duvaliériste.

Revenons à l'analyse du communiqué de Bruxelles. Dès le départ l'accent est mis sur la personne de M. Manigat pour nous détourner de l'analyse des structures du pouvoir: le rapport des forces et le rôle de la Constitution de 1987 qui déplace le pouvoir du président au premier ministre, aux chambres et aux assemblées régionales.

La manoeuvre est claire. En focalisant l'attention sur le président soi-disant élu, on cache à l'opinion le fait que les deux chambres législatives, dont sont issus le gouvernement et son premier ministre, les maires et les administrateurs des sections communales, font partie à 80% du personnel duvaliériste. Les 20% qui restent sont des favoris du CNG ou de l'armée. Il n'y a aucune opposition parlementaire. Des chefs d'escadrons de la mort ont été remerciés par un poste de maire dans l'Artibonite. Un criminel notoire est maire de Port-au-Prince sans avoir fait mystère de son soutien actif à Manigat. Comment un seul homme, fut-il l'incarnation de la démocratie, pourrait-il changer autre chose que l'apparence en Haïti? N'est-ce pas finalement le projet du gouvernement américain et du CNG que de donner une apparence de démocratie en Haïti? Leslie Manigat n'est-il pas tombé dans le piège de ceux qui l'ont propulsé président d'Haïti en croyant qu'une fois en place il peut les piéger? A moins qu'il ne poursuive le même projet politique dictatorial derrière un discours démocratique. Enfin l'insistance du texte à rappeler que M. Leslie Manigat avait été condamné à mort par Duvalier et à en faire un opposant au-dessus de tout soupçon, vient buter sur l'opinion la plus répandue en Haïti, en particulier par tous ceux qui l'ont approché: M. Leslie Manigat a été duvaliériste et théoricien du fameux "noirisme", une arme idéologique redoutable qui a permis la mise en place de la structure dictatoriale. Jusqu'à ce jour, il n'a jamais rompu avec cette idéologie mortifère pour la société haïtienne. Son exil a été compris d'une autre façon ici: sa personnalité, son soutien même à François Duvalier, en faisait pour ce dernier un concurrent potentiel gênant qu'il fallait éliminer. Il ne peut y avoir deux personnalités aux humeurs également dictatoriales sur le même trône d'un pouvoir sans partage.

Le reste de l'analyse découle des présupposés de M. Herrera Campins, aveuglé jusqu'à la fin par son amitié avec M. Manigat. Par là, il abuse les démocrates-chrétiens sincères qui doivent maintenant manifester leur désaccord, en même temps que leur honnêteté, leur amour de la démocratie, le sens de la vérité chrétienne qui ne peut se mêler ni au mensonge ni à la violence ni à l'injustice institutionnalisée, encore moins au terrorisme d'Etat.

Ainsi le texte prend acte que, le 29 novembre, des élections ont été annulées, mais il n'analyse pas les causes de cette annulation. Les vrais responsables ne sont pas ou à peine désignés: singulière "*passivité du gouvernement et de l'armée*" quand on sait qu'il s'agissait d'un gouvernement militaire, que l'armée a protégé les terroristes à Port-au-Prince, qu'elle a agi en uniforme, spécialement dans l'Artibonite, pour détruire des urnes, tirer sur les files de votants, etc. M. Manigat n'a jamais dénoncé cette activité meurtrière de l'armée, cette armée qui le nomme aujourd'hui au pouvoir. Notons que, suprême habileté, le CNG et l'armée ont cyniquement étalé les fraudes, les magouilles au grand jour pour mieux montrer, non pas au peuple qu'ils méprisent, mais au président ainsi "élu" qu'il leur doit son pouvoir et qu'il leur sera perpétuellement redevable du pouvoir. Est-ce donc cela la démocratie?

Le texte poursuit en faisant mention de la division de l'opposition démocratique alors qu'elle a réussi à faire son unité grâce au refus du complot anti-démocratique du 29 novembre. Les quatre partis du "comité d'entente démocratique" rassemblent plus de 80% des intentions de vote. Les signataires du manifeste du 1er janvier rassemblent l'immense majorité des associations et des secteurs de la vie civile: de la bourgeoisie commerciale aux associations ouvrières et paysannes, aux groupes militants religieux protestants et catholiques. La ligne de conduite de ce qu'on appelle ici le secteur démocratique est l'unité, le refus d'avaliser le crime contre la démocratie. En quoi cette ligne de conduite serait-elle négative? Le négatif, en Haïti, consiste à nier le peuple, à nier l'exigence de changement dont il est porteur et qu'il a amplement témoignée par la grève générale du 16 janvier et le refus de participer aux élections du 17 janvier.

Dans l'autre camp, les quatre autres personnalités - symétrie dérisoire - que le communiqué qualifie cyniquement d'"*incontestables*", ne pouvaient espérer réunir ensemble qu'environ 5% de l'électorat. M. Hubert de Ronceray, ancien ministre des Duvallier, a perdu tout crédit en organisant le 29 novembre une magouille électorale dans son fief de Petit-Goâve dont il a fait porter la responsabilité au curé, le P. Bourcicaut, qui a pu après enquête se disculper. Par là M. de Ronceray donnait un alibi supplémentaire au CNG pour faire son coup de force contre le CEP constitutionnel. Dès lors, on peut comprendre autrement la chronologie mise en avant par le communiqué de l'Internationale démocrate-chrétienne.

1) Le départ du CNG était la seule solution viable pour pouvoir recréer un espace de mobilisation populaire. Comment faire participer massivement à des élections après le 29 novembre si les assassins sont toujours en mesure de tirer? D'autant plus que le CNG a toujours donné le change pour l'opinion internationale en promettant la sécurité des élections du 29 novembre. Certes le départ du CNG n'est pas une question facile à résoudre. Le débat autour de la question de l'intervention étrangère l'a bien montré. Mais une réprobation diplomatique sans faille, la coupure réelle de l'aide à ce pays si dépendant, le blocus économique qui toucherait surtout ceux qui ont besoin des produits étrangers, et l'absence totale d'appui aux candidats opportunistes contraints de jeter le masque auraient été autant d'éléments permettant le départ du CNG. Certes cela aurait coûté de très nombreux sacrifices au peuple haïtien qui a déjà beaucoup souffert. Mais tout le monde était prêt à cela pour rompre avec la dictature. Or la solution actuelle, sans le peuple, est grosse d'une souffrance longue, larvée ou aiguë, pour le peuple haïtien. Le CNG n'est resté que par l'appui international et parce qu'il disposait d'alliances douteuses à l'intérieur du pays.

2) Comment, ensuite, participer à des élections non garanties? Une des plus grosses erreurs d'analyse du communiqué est d'ignorer la nécessité d'un Conseil électoral vraiment indépendant du pouvoir issu de la dictature duvaliériste. Comment rendre populaire une élection bafouée par le pouvoir depuis trente ans? Comment rendre le peuple réellement participant de la vie démocratique s'il n'a pas la garantie d'être respecté dans son choix? N'est-ce pas là le fondement de la démocratie?

3) Quant à la nouvelle loi électorale du 16 décembre 1987, comment lui accorder du crédit quand on voit à quel résultat frauduleux elle a abouti? Comment pourrait-elle être un progrès par rapport à la loi promulguée par le CEP constitutionnel puisque,

au départ elle ne demande aucune inscription des électeurs, ce qui est le B.A. BA d'élections démocratiques? Le 17 janvier, les électeurs recrutés par les rabatteurs disposant de véhicules de transports en commun ont pu voter sans problème dans les différents bureaux de vote d'une localité. La commission des droits de l'homme de l'OEA, après analyse, a dénoncé cette loi du 16 décembre comme ne permettant pas l'accession à la démocratie. En Haïti, elle est contestée comme anticonstitutionnelle.

4) La grève du 16 janvier et le boycott du 17, jour des élections, ont manifesté la supercherie de ces élections. Ce symbole universel de la liberté, de la souveraineté populaire et de la démocratie a été bafoué, en Haïti, le 29 novembre par la violence et le 17 janvier par le mensonge. Comment pouvait-on accepter d'y participer? La réussite de la grève, évaluée à plus de 80% par les observateurs étrangers, et la réussite du boycott, toujours difficile à réaliser en cas d'élections générales qui mettent en jeu tant d'ambitions différentes, ont montré démocratiquement et par des moyens pacifiques où était la volonté populaire. Les 5% de votants - et on arrive à ce résultat en faisant voter des enfants, des fous, des électeurs qui votent dans 15 bureaux, etc. - ne peuvent en aucun cas constituer une base populaire suffisante. On est loin des 25/30% souhaités par M. Leslie Manigat et des 35% d'électeurs créés de toute pièce par le CEP à la solde du pouvoir! Son président annonçait un score de 80% le soir du 17 janvier! Pour le département de l'Artibonite, le bureau électoral du département annonçait 75.000 votants, lesquels sont devenus 175.000 à Port-au-Prince. Scandale irrémédiable qu'aucun démocrate digne de ce nom ne peut ni accepter ni couvrir.

Ce sont donc les prémisses de l'Internationale démocrate-chrétienne qui sont fausses: la démocratie ne peut advenir sans le peuple, contre la volonté populaire. Il n'y a aujourd'hui en Haïti qu'une prise de pouvoir inaugurant le règne d'un gouvernement *de facto*. Signalons que le communiqué conjoint de Caracas du 14 janvier, coup d'épée dans le dos des démocrates, n'est pas approuvé par l'ensemble de l'Internationale socialiste, comme le signalait le communiqué de Caracas, mais uniquement par ses représentants régionaux.

Quant à attribuer au secteur démocratique véritable la responsabilité de la farce électorale du 17 janvier en déclarant que "*ceux qui s'y sont refusés sont indirectement co-responsables des imperfections constatées*", c'est faire preuve de perversité et de perfidie. La responsabilité pleine et entière de ce "scandale électoral" incombe aux criminels du 29 novembre et, à leur suite, aux candidats du 17 janvier soutenus par les puissances étrangères qui ont choisi la stabilité contre la démocratie. Ceux qui ont réussi à rester propres représentent l'avenir démocratique d'Haïti.

Désormais, si l'Internationale démocrate-chrétienne ne se laisse plus aveugler par les amitiés vénézuéliennes de M. Manigat ni séduire par les sinistres manoeuvriers du Département d'Etat américain, elle devra reconnaître que M. Manigat n'est pas le président élu du peuple haïtien. Porté au pouvoir dans une conjoncture difficile, son devoir est de préparer le plus vite possible des élections honnêtes garanties par un CEP constitutionnel et indépendant. En effet ni le président ni, plus grave, les chambres législatives, ni non plus les maires et administrateurs de sections communales n'ont de légitimité populaire ou constitutionnelle. Le peuple haïtien doit pouvoir naître à la liberté, il est aujourd'hui gouverné par un gouvernement *de facto*. Le soutien international doit donc aller vers le peuple d'Haïti et non pas à un homme tel que le présente l'Internationale démocrate-chrétienne.

Derrière cette présentation, l'enjeu est de taille. Le communiqué ne fait que justifier une approche politique classique et dominante: le réalisme. Le CNG et l'armée étant une réalité incontournable, on vient collaborer avec le diable pour, dit-on, améliorer ou réformer les choses. Ce réalisme vient exactement renforcer la version actuelle de la doctrine de Monroe par laquelle les Etats-Unis s'arrogent le droit de dominer le continent américain. Selon cette vision actualisée, il faut maintenir le statu quo et contenir l'ennemi idéologique. Toutes les forces de changement sont amalgamées comme communistes. Mais ne pouvant directement appuyer des dictatures militaires, on se sert d'un "centre" qualifié de démocratique ou mieux encore - sentiment religieux oblige - de démocrate-chrétien qui, par serment anti-communiste, vient avec

une extrême-droite légèrement maquillée rendre le jeu politique présentable devant le concert international. En Haïti, c'est le peuple qui est oublié, c'est le peuple qui en meurt. C'est pourquoi il n'est pas allé voter le 17 janvier. M. Leslie Manigat a été "élu" par peut-être 1% des voix, les voix de l'armée et les voix de la fraude. Comme disait le général Namphy, "le peuple et l'armée c'est la même chose". Comment se dire démocrate quand on est "élu", en vérité nommé sans le peuple, contre le peuple. Comment se dire chrétien quand on tient le pouvoir du mensonge? De cette source mensongère, de ce pacte bâti sur le crime du 29 novembre et de cette alliance des forces contre le peuple, que peut-il sortir de bon?

(Correspondance particulière, février 1988)

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 330 F - Etranger 390 F - Avion 460 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441